

Le Siècle à Venir

Le pardon divin

Le pardon est un sujet souvent mal compris, d'autant plus qu'on découvre un nombre croissant de familles au sein desquelles les conjoints ne peuvent pardonner. Dans Sa prière modèle, le Christ a dit: *«Pardonne-nous nos offenses, comme nous aussi nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés»* (Matth. 6:12). Cette prière est un modèle. Le Christ a d'ailleurs affirmé: *«En priant, ne multipliez pas de vaines paroles»* (Matth. 6:7). Par conséquent, nous ne devons pas répéter la prière modèle, mais nous en inspirer pour avoir une conversation profonde et spontanée avec Dieu.

Jésus nous dit d'implorer le pardon de Dieu, pour autant que nous pardonnions aux autres. Ceci doit susciter en nous une réflexion sur la façon dont nous pardonnons, car elle implique une bénédiction, si nous pardonnons avec sincérité, mais elle implique aussi une malédiction, si nous ne pardonnons pas du fond du coeur. En effet, ce que nous demandons à Dieu est en réalité: *«Ne me pardonne pas mes offenses, car je ne parviens pas à pardonner celles des autres.»*

Si vous voulez recevoir notre étude sur la prière, il vous suffit de nous la demander et elle vous sera envoyée gratuitement.

Certaines versions bibliques traduisent ce verset plus littéralement: *«Remets-nous nos dettes, comme nous aussi nous les avons remises à nos débiteurs.»* En effet, le mot grec utilisé ici a le sens de dette, d'obligation, il relève du domaine pécuniaire. Autrement dit, cette petite phrase, dans cette prière qui nous a été donnée à titre d'exemple et non pas à répéter sans arrêt, peut signifier: *«Pardonne-nous comme nous pardonnons, oublie nos dettes à Ton égard, comme nous oublions ce qu'on nous doit.»*

Si vous ne voulez pas effacer une dette financière que quelqu'un a envers vous, il y a une solution toute simple: ne prêtez pas d'argent. Le Christ poursuit en disant à Ses disciples qui L'entourent: *«Si vous pardonnez aux hommes leurs offenses, votre Père céleste vous pardonnera aussi; mais si vous ne pardonnez pas aux hommes, votre Père ne vous pardonnera pas non plus vos offenses»* (Matth. 6:14-15). Ceci est à rapprocher de ce qui est écrit dans l'Évangile de Marc: *«Et, lorsque vous êtes debout faisant votre prière, si vous avez quelque chose contre quelqu'un, pardonnez, afin que votre Père qui est dans les cieux vous pardonne aussi vos offenses. Mais si vous ne*

pardonnez pas, votre Père qui est dans les cieux ne vous pardonnera pas non plus vos offenses» (Marc 11:25-26).

Un grand principe se détache de ces deux passages qui révèlent que Dieu n'accorde **pas** Son pardon à celui ou à celle qui ne pardonne pas! Le principe du pardon est déjà introduit dans les dix commandements. Le deuxième commandement nous interdit formellement de nous prosterner, de nous agenouiller devant des statues ou des images représentant des êtres humains, qu'ils soient morts ou vivants. Dieu ajoute: *«car moi, l'Éternel, ton Dieu, je suis un Dieu jaloux, qui punis l'iniquité des pères sur les enfants jusqu'à la troisième et à la quatrième génération de ceux qui me haïssent, et qui fais miséricorde jusqu'en mille générations à ceux qui m'aiment et qui gardent mes commandements» (Ex. 20:4-6).* Dieu ne fait donc pas preuve de pardon envers quelqu'un qui demeure rebelle. Remarquez que Dieu parle de *«ceux qui le haïssent»*. C'est le terme qu'Il utilise!

Lorsqu'on désobéit à la loi de Dieu, Dieu en conclut qu'on a de la haine envers Lui parce qu'on rejette ce qu'Il dit. C'est alors que Dieu conserve la pénalité jusqu'à la troisième ou même la quatrième génération. Il ne pardonne pas lorsque la rébellion pousse les gens à rejeter Sa volonté. Toutefois, lorsqu'il y a un esprit d'amour, un désir de se soumettre sans condition à Ses commandements (1 Jean 5:3), alors Dieu fait preuve de miséricorde.

Nous voyons donc l'importance, pour le chrétien, de pardonner sans limite et aussi souvent que cela est nécessaire. Alors que les soldats Le crucifient, Jésus dit: *«Père, pardonne-leur, car ils ne savent ce qu'ils font» (Luc 23:34).* Il pardonne déjà à ces soldats qui ne savent pas ce qu'ils font et cela avant même qu'ils n'aient la possibilité de se repentir. L'occasion leur en sera donnée plus tard, comme cela est confirmé dans Zacharie 12:10.

Nous nous trouvons donc ici devant trois situations: le pardon de ceux qui aiment Dieu, le pardon de ceux qui sont dans l'ignorance et qui n'ont pas encore pu exprimer leur amour, mais aussi la culpabilité jusqu'à la troisième ou quatrième génération de ceux qui, en pleine connaissance de cause, haïssent Dieu et refusent d'observer Ses commandements. Jésus est le même personnage qui prit la parole et donna les commandements du haut du mont Sinaï. Il paya l'amende des péchés du monde, avant que le monde ne L'aime.

Il déclara à Ses disciples: *«Si ton frère a péché, reprends-le; et, s'il se repent, pardonne-lui. Et s'il a péché contre toi sept fois dans un jour, et que sept fois il revienne à toi, disant: Je me repens, tu lui pardonneras» (Luc 17:3-4).* Il nous est demandé ici de pardonner, si quelqu'un nous offense et s'en repent ensuite. Mais que faut-il faire, s'il ne se repent pas? Être capable de pardonner à quelqu'un et lui

pardonnez vraiment sont deux choses différentes. Dieu est capable de pardonner à ceux qui Le haïssent, mais Il déclara qu'Il les considérait coupables jusqu'à ce qu'ils se repentent.

L'attitude du Christ est illustrée par Son désir de mourir pour eux avant même qu'ils n'arrivent à la repentance. Ceci montre ce que notre attitude doit être. Il faut **toujours** être disposé à pardonner, dès qu'on a été offensé, mais le pardon ne doit pas être **accordé**, aussi longtemps que la personne refuse de se repentir.

L'apôtre Paul fut confronté à une situation bien particulière. Lisons ce qui se passe à Corinthe: *«On entend dire généralement qu'il y a parmi vous de l'impudicité, et une impudicité telle qu'elle ne se rencontre pas même chez les païens; c'est au point que l'un de vous a la femme de son père. Et vous êtes enflés d'orgueil [la congrégation en tirait gloire, elle se vantait de sa tolérance, la considérant comme une preuve d'amour]!»* Paul poursuit: *«Et vous n'avez pas été plutôt dans l'affliction, afin que celui qui a commis cet acte fût ôté du milieu de vous! Pour moi, absent de corps, mais présent d'esprit, j'ai déjà jugé, comme si j'étais présent, celui qui a commis un tel acte. Au nom du Seigneur Jésus, vous et mon esprit étant assemblés avec la puissance de notre Seigneur Jésus, qu'un tel homme soit livré à Satan pour la destruction de la chair, afin que l'esprit soit sauvé au jour du Seigneur Jésus»* (1 Cor. 5:1-5).

Cet individu péchait, il se dirigeait tout droit vers l'étang de feu, il risquait de commettre le péché imparadonnable. Il se retrouvait désormais sans la protection divine, à la merci du monde et de Satan. Cette action avait pour but de secouer le pécheur, de l'amener à la repentance et de sauver son caractère pour le jour du Seigneur. Cette responsabilité était devenue la sienne, il devait en tirer une grande leçon. Chaque membre de la congrégation devait avoir une attitude de pardon dans le coeur, mais il n'était pas question de la dévoiler jusqu'à ce qu'il fasse preuve de repentir.

Cet homme y arriva, c'est ce que l'apôtre Paul écrit près d'un an plus tard: *«Il suffit pour cet homme du châtement qui lui a été infligé par le plus grand nombre, en sorte que vous devez bien plutôt lui pardonner et le consoler, de peur qu'il ne soit accablé par une tristesse excessive.»* Si l'apôtre Paul dit à la congrégation qu'elle devait pardonner à cet homme parce qu'il avait la preuve de son repentir, c'est qu'elle ne pouvait pas le faire collectivement sans son accord. Paul ajoute: *«Je vous exhorte donc à faire acte de charité envers lui; car je vous ai écrit aussi dans le but de connaître, en vous mettant à l'épreuve, si vous êtes obéissants en toutes choses. Or, à qui vous pardonnez, je pardonne aussi; et ce que j'ai pardonné, si j'ai pardonné quelque chose, c'est à cause de vous, en présence de Christ, afin de ne pas laisser à Satan l'avantage sur nous»* (2 Cor. 2:6-11). L'apôtre Paul enseigne qu'en réalité, c'est le Christ qui pardonne; si le Christ pardonne, Paul pardonne et, si Paul pardonne, la congrégation doit montrer qu'elle a pardonné.

Parce que le peuple de Juda et de Jérusalem ne se repentit pas malgré les avertissements de Jérémie, l'Éternel dit au prophète: *«Voici ce que l'Éternel dit de ce peuple: ils aiment à courir çà et là, ils ne savent retenir leurs pieds; l'Éternel n'a point d'attachement pour eux, il se souvient maintenant de leurs crimes, et il châtie leurs péchés. Et l'Éternel me dit: n'intercède pas en faveur de ce peuple. S'ils jeûnent, je n'écouterai pas leurs supplications; s'ils offrent des holocaustes et des offrandes, je ne les agréerai pas; car je veux les détruire par l'épée, par la famine et par la peste»* (Jér. 14:10-12).

Parce qu'il n'y avait point de repentir, Dieu dit à Jérémie qu'Il allait devoir s'occuper d'eux de la seule manière qui leur permît de comprendre. Puisque cette nation n'était pas repentante, elle devait être traitée avec sévérité. Bien entendu, Dieu pouvait pardonner à ces gens, mais Il ne le fit pas parce qu'il n'y avait aucun repentir en eux.

Lisons ce que l'apôtre Paul déclare au roi Agrippa: *«J'ai prêché la repentance et la conversion à Dieu, avec la pratique d'oeuvres dignes de la repentance»* (Actes 26:20). Non seulement Paul prêchait la repentance, mais il voulait que la repentance de ceux à qui il s'adressait soit évidente par des oeuvres dignes de la repentance.

Aux Éphésiens, Paul écrit: *«Soyez bons les uns envers les autres, compatissants, vous pardonnant réciproquement, comme Dieu vous a pardonné en Christ»* (Éph. 4:32). Mais rappelez-vous, Dieu ne pardonne qu'à celui ou à celle qui se repent. Tous, nous avons une dette envers Dieu qui nous a fait grâce pour toutes nos offenses: *«Il a effacé l'acte dont les ordonnances nous condamnaient»* (Col. 2:14). L'acte en question est, selon le mot original, une note manuscrite par laquelle on reconnaît devoir de l'argent, être débiteur, mais Dieu a été jusqu'à effacer complètement toutes les transgressions de ceux qui se sont repentis et Il ne revient plus en arrière, Il ne revient jamais sur ce qui a été pardonné et c'est ainsi que nous devons agir les uns envers les autres.

Lorsqu'un mari et son épouse ne se pardonnent pas mutuellement, ce qui arrive malheureusement souvent, c'est parce que l'un provoque l'autre et ne voit que la faute de l'autre. C'est alors que l'on remet en cause toutes les fautes précédentes, prouvant ainsi qu'elles n'ont pas été pardonnées. Tous ces gens n'ont malheureusement pas la paix de l'esprit, ils se sentent frustrés parce qu'ils se croient plus parfaits que les autres.

Un bel exemple de pardon nous est rapporté par l'apôtre Jean: *«Alors les scribes et les pharisiens amenèrent une femme surprise en adultère; et, la plaçant au milieu du peuple, ils dirent à Jésus: Maître, cette femme a été prise en flagrant délit d'adultère. Moïse, dans la loi, nous a ordonné de lapider de telles femmes; toi donc, que dis-tu? Ils disaient cela pour l'éprouver, afin de pouvoir l'accuser. Mais Jésus, s'étant baissé,*

écrivait avec le doigt sur la terre. Comme ils continuaient à l'interroger, il se releva et leur dit: que celui de vous qui est sans péché jette le premier la pierre contre elle. Et s'étant de nouveau baissé, il écrivait sur la terre.» Jésus met les scribes et les pharisiens devant leur responsabilité. Il connaît leur coeur et aussi leurs transgressions. Certains pensent que ce qu'Il écrivait avec le doigt était le nom des personnes avec qui ils auraient eux-mêmes commis l'adultère. Jean poursuit: *«Quand ils entendirent cela, accusés par leur conscience, ils se retirèrent un à un, depuis les plus âgés jusqu'aux derniers; et Jésus resta seul avec la femme qui était là au milieu. Alors, s'étant relevé, et ne voyant plus que la femme, Jésus lui dit: Femme, où sont ceux qui t'accusaient? Personne ne t'a-t-il condamnée? Elle répondit: Non, Seigneur. Et Jésus lui dit: Je ne te condamne pas non plus; va, et ne pêche plus»* (Jean 8:3-11).

C'est exactement ce que Dieu dit à tout pécheur qui se repent sincèrement: *«Va, et ne pêche plus»!*

Nous avons vu que Dieu pardonne toutes les offenses de ceux qui se repentent sincèrement. Toutefois, le Christ affirme qu'un blasphème particulier ne sera pas pardonné. Voyons ce qu'Il dit: *«Tout péché et tout blasphème sera pardonné aux hommes, mais le blasphème contre l'Esprit ne sera point pardonné. Quiconque parlera contre le Fils de l'homme, il lui sera pardonné; mais quiconque parlera contre le Saint-Esprit, il ne lui sera pardonné ni dans ce siècle ni dans le siècle à venir»* (Matth. 12:31-32).

Ces propos outrageants ne pourraient-ils être proférés que par un chrétien seulement? La plupart des dictionnaires définissent le chrétien comme quelqu'un qui professe la foi en Jésus-Christ. Cependant la parole de Dieu affirme: *«Tu crois qu'il y a un seul Dieu, tu fais bien; les démons le croient **aussi** et ils tremblent»* (Jac. 2:19). Les démons tremblent lorsqu'il est question de Dieu, car ils connaissent le sort qui leur est réservé; l'homme, lui, se soucie peu de Dieu et surtout pas de ce que le Créateur attend de lui.

Il y a une différence entre croire en Christ et croire le Christ, qui est croire ce qu'Il affirme. Dans son Évangile, l'apôtre Jean rapporte: *«Plusieurs parmi la foule crurent **en** lui»* (Jean 7:31). Ces gens étaient-ils convertis pour autant, étaient-ils chrétiens? Absolument pas, puisqu'ils rejetèrent ce qu'Il affirmait. *«Comme Jésus parlait ainsi, plusieurs crurent **en** lui. Et il dit aux Juifs qui avaient cru **en** lui: Si vous demeurez dans ma parole, vous êtes vraiment mes disciples; vous connaîtrez la vérité, et la vérité vous affranchira. [...] Mais maintenant vous cherchez à me faire mourir, moi qui vous ai dit la vérité que j'ai entendue de Dieu. [...]. Si je dis la vérité, pourquoi ne me croyez-vous pas?»* (Jean 8:30-32, 40 et 46).

Ces Juifs croyaient **en** Sa personne, comme c'est le cas pour la plupart de ceux qui, aujourd'hui, se disent chrétiens; mais aucun ne crut Son message, pas plus que Son Évangile, ils ne **Le** croyaient tout simplement pas.

Comment, alors, devenir chrétien? Comment devenir un véritable disciple du Christ? La réponse nous est donnée par l'apôtre Pierre: «**Repentez-vous**, et que chacun de vous soit **baptisé** au nom de Jésus-Christ, pour le pardon de vos péchés; et vous recevrez **le don du Saint-Esprit**» (Actes 2:38). Un peu plus tard, Pierre ajouta: «**Repentez-vous donc et convertissez-vous, pour que vos péchés soient effacés**» (Actes 3:19). Le Saint-Esprit, dont l'apôtre Pierre parle ici, est cette puissance que Dieu ne donne qu'à celui qui Lui obéit (Actes 5:32). L'apôtre Paul ajoute: «*Pour vous, vous ne vivez pas selon la chair, mais selon l'esprit, si du moins l'Esprit de Dieu habite en vous. Si quelqu'un n'a pas l'Esprit de Christ, il ne lui appartient pas*» (Rom. 8:9).

Le chrétien est celui qui, après s'être repenti, se convertit en observant les commandements de Dieu et Sa loi et, après avoir été baptisé, reçoit l'Esprit de Dieu.

Bibliquement parlant, le chrétien est celui ou celle en qui réside le Saint-Esprit. Tant que le Saint-Esprit demeure en quelqu'un, cette personne est chrétienne mais, comme l'affirme l'apôtre Paul: «*Si quelqu'un n'a pas l'Esprit de Christ, il ne lui appartient pas*»; autrement dit, il n'est pas chrétien.

Ce n'est que lorsque le chrétien recevra la vie éternelle qu'il sera définitivement sauvé. C'est ce que l'apôtre Paul écrit: «*Si l'Esprit de celui qui a ressuscité Jésus d'entre les morts habite en vous, celui qui a ressuscité Christ d'entre les morts rendra aussi [remarquez le temps futur du verbe] la vie à vos corps mortels par son Esprit qui habite en vous*» (Rom. 8:11). Paul ajoute: «*Et Dieu, qui a ressuscité le Seigneur, nous ressuscitera aussi par sa puissance*» (1 Cor. 6:14).

Après avoir assisté à la fête des Tabernacles dans la ville de Jérusalem, Jésus S'écria au soir du dernier grand jour: «*Si quelqu'un a soif, qu'il vienne à moi [qu'il puise en moi], et qu'il boive. Celui qui croit en moi, des fleuves d'eau vive couleront de son sein, comme dit l'Écriture*» (Jean 7:37-38). Dans ce passage, le Christ compare l'Esprit de Dieu à des fleuves d'eau vive qui coulent de Lui et se répandent dans Son véritable disciple pour l'aider à mettre en pratique la loi divine.

Que nous confère le Saint-Esprit? L'apôtre Paul nous donne la réponse à cette question: «*Or, l'espérance ne trompe point, parce que l'amour de Dieu est répandu dans nos coeurs par le Saint-Esprit qui nous a été donné*» (Rom. 5:5). La loi divine est une loi spirituelle (Rom. 7:14) qui requiert l'amour spirituel que nous recevons de Dieu pour accomplir cette loi. En effet, la Bible déclare: «*L'amour est donc l'accomplissement de la loi*» (Rom. 13:10). C'est en mettant en pratique la loi divine que le

Saint-Esprit s'écoule et se répand comme des eaux vives dans le véritable chrétien et autour de lui.

La tiédeur est un danger qui guette le chrétien qui risque de laisser l'Esprit s'éteindre en lui et de se laisser aller. Si l'on constate cette tiédeur, on doit s'en repentir, se ressaisir et se rapprocher de Dieu par la prière et par le jeûne. L'apôtre Paul écrit: *«N'éteignez pas l'Esprit»* (1 Thess. 5:19). En s'adressant à l'Église de Laodicée, réputée pour sa tiédeur, le Christ dit: *«Ainsi, parce que tu es tiède, et que tu n'es ni froid ni bouillant, je te vomirai de ma bouche»* (Apoc. 3:16).

En recevant le Saint-Esprit, le chrétien reçoit la vie divine, mais cela ne fait encore de lui qu'un héritier de la vie éternelle. Il n'est pas encore immortel, il n'est qu'un enfant engendré de Dieu qui naîtra plus tard au sein de la famille divine lors de la résurrection, pas avant. Aussi longtemps que cette puissance reste active en lui, le chrétien est héritier de Dieu, cohéritier avec le Christ.

Le Saint-Esprit rend le chrétien participant de la nature divine et le pousse à obéir à Dieu. L'Esprit divin ne possède personne, il ne force personne, il laisse à chacun son libre arbitre. Il éclaire tout simplement le chrétien afin qu'il reste dans le chemin étroit. Il lui donne la compréhension spirituelle, ainsi qu'un changement complet d'attitude et de cœur, une attitude de repentir permanent; dans le cas contraire, le Saint-Esprit ne peut demeurer en lui (Rom. 8:5-8). Tant que cette puissance de Dieu demeure en l'homme d'une manière active, agissant en lui comme des eaux vives, celui-ci reste héritier de Dieu, cohéritier avec le Christ, et il pourra alors partager avec le Christ, tout ce que le Père céleste Lui a donné, c'est-à-dire toutes choses.

En s'adressant aux chrétiens de Galatie, l'apôtre Paul écrit: *«Marchez selon l'Esprit, et vous n'accomplirez pas les désirs de la chair. Car la chair a des désirs contraires à ceux de l'Esprit, et l'Esprit en a de contraires à ceux de la chair; ils sont opposés entre eux, afin que vous ne fassiez point ce que vous voudriez. Si vous êtes conduits par l'Esprit, vous n'êtes point sous la loi»* (Gal. 5:16-18). Lorsque quelqu'un reçoit l'Esprit divin, son esprit est ouvert à la connaissance spirituelle. Il peut comprendre des choses relevant du domaine spirituel. Il est alors très conscient de l'importance de la parole de Dieu et il veut vivre de toute parole qui sort de la bouche de Dieu. C'est alors qu'il n'est plus *«sous la loi»*, ce qui signifie ne plus être sous l'amende, sous la peine de mort éternelle suspendue au-dessus de la tête de celui qui a péché, il n'est plus sous cette malédiction.

Dans son épître aux Romains, l'apôtre Paul parle de son expérience dans le combat personnel contre le péché, combat entrepris depuis sa conversion. Il écrit : *«Nous savons, en effet, que la loi est spirituelle; mais moi, je suis charnel, vendu et asservi au péché. Car je ne comprends pas ce que je fais; je ne fais pas ce que je veux,*

mais je fais ce que je hais. Or, si je fais ce que je ne veux pas, je reconnais par là que la loi est bonne. Et alors, ce n'est plus moi qui agis ainsi, mais le péché qui habite en moi. En effet, je sais que ce qui est bon n'habite point en moi, c'est-à-dire dans ma chair» (version Synodale). Paul parle ici de sa nature humaine, il fait bien comprendre que ce qui est bien ne demeure pas dans l'homme. Il poursuit ainsi: *«parce que j'ai la volonté de faire le bien, mais je n'ai pas le pouvoir de l'accomplir; car je ne fais pas le bien que je veux, mais je fais le mal que je ne veux pas* [sa nature humaine lutte contre son esprit qui est converti, en le poussant à pécher]. *Si je fais ce que je ne veux pas, ce n'est plus moi qui agis ainsi, mais le péché qui habite en moi.»*

«Je trouve donc en moi cette loi: quand je veux faire le bien, le mal est attaché à moi. Car, au fond de mon être, je prends plaisir à la loi de Dieu [Paul avait reçu le Saint-Esprit, son esprit était converti]; mais je vois dans mes membres une autre loi [une loi de désobéissance] qui combat contre la loi de mon entendement [la loi divine était ancrée dans son esprit et la loi de son entendement était le Saint-Esprit qui l'incitait à accomplir la loi de Dieu. Voilà la loi de son entendement à laquelle il prenait plaisir. Il voulait agir conformément à la loi divine qu'il savait être sainte, juste et bonne. Cependant, l'autre loi, la loi de désobéissance, qui le poussait à ne pas faire la volonté de Dieu], me rend captif [ajoute-t-il] de la loi du péché, qui se trouve dans mes membres [il s'agit ici de sa nature humaine qui était toujours en lui et le rendait captif]. Misérable que je suis! Par qui serai-je délivré de ce corps qui m'entraîne à la mort? Grâce soient rendues à Dieu, par Jésus-Christ, notre Seigneur! Ainsi donc, je suis moi-même assujetti par l'entendement à la loi de Dieu, mais par la chair [par sa nature humaine, Paul se dit assujetti] à la loi du péché.»

Paul poursuit le récit de son expérience personnelle: *«Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ [qui ont reçu le Saint-Esprit et en qui le Christ vit Sa vie], parce que la loi de l'esprit de vie m'a affranchi, en Jésus-Christ, de la loi du péché et de la mort»* (Rom. 7:14 à 8:2).

Cette loi du péché et de la mort n'est pas les dix commandements, comme beaucoup essayent de le faire croire. Loin de là! Il s'agit des sollicitations de la nature humaine. C'est cette nature humaine qui retenait Paul captif du péché. Il ne se sentait pas capable de la surmonter seul, sans l'aide de Dieu. Toutefois, le Saint-Esprit l'a délivré de la servitude du péché et il lui a donné la force de résister et de vaincre. Grâce à l'Esprit de Dieu en lui, Paul a reçu l'amour divin qui, **seul**, accomplit la loi de Dieu.

Mais, et c'est ici un point très important, l'Esprit de Dieu ne forcera jamais personne à vivre conformément à la volonté de Dieu. Il ne possédera jamais personne, comme le font les démons lorsqu'ils prennent possession de quelqu'un. L'Esprit de

Dieu laisse à chacun son libre arbitre, à chacun son choix de vivre en conformité avec ce qui est la volonté de Dieu, vivre de toute parole qui sort de la bouche de Dieu.

La nature charnelle, l'esprit charnel de l'homme ne peut comprendre ce qui est spirituel, mais le Saint-Esprit permet de le comprendre. N'oublions pas ce que l'apôtre Paul a écrit: *«Ce ne sont pas, en effet, ceux qui écoutent la loi qui sont justes devant Dieu, mais ce sont ceux qui la mettent en pratique qui seront justifiés»* (Rom. 2:13). Dieu laisse à l'homme le soin de décider s'il veut ou non se laisser conduire par l'Esprit de Dieu ou par les sollicitations de sa nature humaine.

Nous sommes souvent sollicités par notre nature humaine, parce que nous attendons que la tentation survienne pour appeler le Christ à notre secours. Jésus nous a laissé un exemple, Il est le seul à ne pas avoir trébuché, parce qu'Il est resté constamment proche de Dieu. Sa communion avec Son Père était tellement étroite que, lorsqu'une tentation survenait, Il était spirituellement assez fort pour la rejeter sans le moindre délai. Puisqu'Il est notre exemple, il est important de voir et de comprendre, par les Écritures, à quel point Il était proche de Son Père grâce à Ses prières ferventes et à Ses jeûnes. Imitons Son exemple.

Certains affirment que Paul a commis le péché impardonnable. Mais ce n'est pas ce que la Bible affirme. Loin de là! Peu de temps avant sa mort, il affirma, sachant qu'il était sur le point de mourir: *«Le moment de mon départ approche. J'ai combattu le bon combat, j'ai achevé la course, j'ai gardé la foi. Désormais la couronne de justice m'est réservée; le Seigneur, le juste juge, me la donnera dans ce jour-là [le jour de l'avènement du Christ arrivera lorsqu'Il reviendra pour reprendre en main toutes les nations de la terre et diriger un royaume mondial - Apoc. 11:15], et non seulement à moi, mais encore à tous ceux qui auront aimé son avènement»* (2 Tim. 4:6-8).

Dieu pardonne toutes les offenses! Le roi David écrit: *«C'est lui qui pardonne toutes tes iniquités»* (Ps. 103:3). Le prophète Ésaïe nous rapporte les paroles de l'Éternel qui annonce: *«C'est moi, moi qui efface tes transgressions pour l'amour de moi, et je ne me souviendrai plus de tes péchés»* (És. 43:25).

Cependant, le Christ déclare qu'un blasphème ne sera pas pardonné. Quel est ce blasphème? Nous devons le connaître, si nous voulons éviter de tomber dans son piège.

Nous vous rappelons que le péché est la transgression de la loi et que Dieu est le législateur (1 Jean 3:4). L'apôtre Jean a écrit: *«Si nous [nous qui prétendons être chrétiens, qui affirmons être les véritables disciples du Christ], disons que nous n'avons pas de péché, nous nous séduisons nous-mêmes, et la vérité n'est point en nous»* (1 Jean 1:8). Jean ne parle pas des péchés passés, commis avant la repentance, lors d'une

époque où l'on vivait en transgressant les commandements et la loi. Ces anciens péchés sont **déjà** pardonnés, effacés complètement, et Dieu ne veut plus S'en souvenir, pour autant que nous nous en soyons sincèrement repentis.

Dans ce passage, Jean parle au temps présent du verbe, il s'adresse à ceux qu'il considère comme ses petits-enfants, ceux qu'il sait être des bien-aimés de Dieu (1 Jean 2:7) et il leur dit: *«Mes petits-enfants, je vous écris ces choses, afin que vous ne péchiez point. Et si quelqu'un a péché [s'il transgresse la loi par accident, sans préméditation], nous avons un avocat auprès du Père, Jésus-Christ le juste. Il est lui-même une victime expiatoire pour nos péchés, non seulement pour les nôtres [ceux que nous pourrions commettre aujourd'hui], mais aussi pour ceux du monde entier»* (1 Jean 2:1-2).

L'apôtre Paul a lutté contre le péché. Il en est sorti vainqueur, comme il l'affirme à la fin de sa vie. Cependant, après avoir écrit: *«Ce ne sont pas, en effet, ceux qui écoutent la loi qui sont justes devant Dieu, mais ce sont ceux qui la mettent en pratique qui seront justifiés»* (Rom. 2:13), il ajoute: *«Que dirons-nous donc? La loi est-elle péché? Loin de là!»* Cette déclaration de l'apôtre Paul annule les affirmations de certains prédicateurs qui affirment que la loi divine est mauvaise, qu'elle n'est qu'un fardeau que le Christ S'est empressé de clouer sur la croix. C'est contraire aux écrits de l'apôtre Paul dans son épître aux Colossiens. Cet apôtre ajoute: *«Mais je n'ai connu le péché que par la loi. Car je n'aurais pas connu la convoitise [ou le péché de convoitise], si la loi n'eût dit: Tu ne convoiteras point. [...] La loi donc est sainte, et le commandement est saint, juste et bon. [...] Nous savons, en effet, que la loi est spirituelle»* (Rom. 7:7, 12 et 14).

Le monde chrétien moderne s'est empêtré dans divers enseignements qui tordent les Écritures. C'est ainsi qu'on affirme qu'il est impossible de mener une vie juste; voilà pourquoi, dit-on, le Christ l'aurait menée à notre place. On dit encore que le Christ serait venu pour abolir la loi, alors qu'Il affirme le contraire. En fait, ces gens cherchent des excuses pour ne pas se soumettre à la volonté de Dieu. L'apôtre Jude a écrit: *«Car il s'est glissé parmi vous certains hommes, dont la condamnation est écrite depuis longtemps, des impies, qui changent la grâce de notre Dieu en dissolution, et qui renient notre seul maître et Seigneur Jésus-Christ»* (Jude 4).

Comment peut-on changer la grâce de Dieu en dissolution, c'est-à-dire en corruption? En affirmant que, puisque la loi est abolie, elle n'existe plus. Par de tels discours, on en autorise la transgression. On prétend qu'elle est sans importance puisque, maintenant, nous nous trouvons tous sous la grâce, alors que les Écritures prouvent que Dieu ne graciera **pas** celui qui continue à vivre dans le péché. En prétendant que le Christ est venu pour abolir la loi, ils Le renient (Matth. 5:17-18).

Dieu ne nous permet pas de décider ce qu'est le péché car, de lui-même, l'homme est incapable de le savoir exactement. Mais la loi divine le révèle et, en observant cette loi, l'homme écarte le péché de sa vie. C'est un choix personnel, Dieu n'impose rien, Il laisse à chacun son libre arbitre, tout en lui révélant Sa volonté par l'intermédiaire de Sa parole inspirée.

L'apôtre Jean explique comment le chrétien peut déterminer si, oui ou non, il est disciple du Christ: *«Si nous gardons ses commandements, par là nous savons que nous l'avons connu. Celui qui dit: Je l'ai connu [je suis Son disciple, je suis chrétien], et qui ne garde pas ses commandements, est un menteur, et la vérité n'est point en lui.»* Les prédicateurs qui enseignent que la loi est abolie, qu'elle n'est qu'un joug pour le chrétien, ignorent ce passage qui les condamne. L'apôtre Jean poursuit: *«Mais celui qui garde sa parole, l'amour de Dieu est véritablement parfait en lui: par là nous savons que nous sommes en lui. Celui qui dit qu'il demeure en lui doit marcher aussi comme il a marché lui-même»* (1 Jean 2:3-6). Qu'est-ce que l'amour de Dieu? Jean répond plus bin: *«Nous connaissons que nous aimons les enfants de Dieu, lorsque nous aimons Dieu, et que nous pratiquons ses commandements. Car l'amour de Dieu consiste à garder ses commandements. Et ses commandements ne sont pas pénibles»* (1 Jean 5:2-3).

Le péché est la transgression de la loi divine. L'homme est naturellement hostile à cette loi, car son esprit éprouve du ressentiment envers toute autorité placée sur lui. Lorsqu'une personne se repent de ses péchés, lorsqu'elle montre un changement d'esprit et d'attitude à l'égard du péché et reconnaît le Christ comme son Sauveur, tant pour ses transgressions passées que pour toutes celles qu'elle commettra plus tard involontairement, Dieu promet de lui donner Son Saint-Esprit.

Cette personne est alors convertie et commence à marcher dans le chemin étroit qui mène au salut, qui aboutit à la vie éternelle. C'est là le but de la vie! Le salut signifie naître dans le royaume de Dieu, passer de l'état mortel à celui qui est immortel. Tant que l'Esprit de Dieu réside dans le chrétien, celui-ci reste sur le chemin de la vie éternelle. Il peut occasionnellement trébucher et tomber, mais il doit absolument se relever, se détourner du péché et poursuivre dans le chemin étroit. Ainsi, il ne commettra pas le péché impardonnable.

Par contre, lorsqu'une personne, ayant reçu le Saint-Esprit, se détourne **volontairement** de la voie divine, s'écarte **volontairement** du chemin étroit qui mène au royaume de Dieu pour suivre **intentionnellement** la voie du péché, elle pèche alors d'une façon préméditée et délibérée. Elle risque de commettre le péché impardonnable. Si elle choisit volontairement la rébellion, dédaigne et rejette **volontairement** la loi de Dieu, elle outrage ou est sur le point d'outrager le Saint-Esprit que Dieu lui avait donné par la grâce.

Lorsqu'une personne quitte volontairement la voie divine, l'Esprit de Dieu l'abandonne et cette personne risque alors de commettre le péché impardonnable, car elle ne voudra peut-être plus se repentir sincèrement et profondément. Mais quiconque se repent et recherche de tout son coeur Jésus-Christ peut revenir sur la bonne voie et obtenir le pardon.

Souvenez-vous de l'exemple d'Ésaü, dont il est écrit: *«Vous savez que, plus tard, voulant obtenir la bénédiction, il fut rejeté, quoiqu'il la sollicitât avec larmes; car son repentir ne put avoir aucun effet»* (Héb. 12:17). Il était trop tard, le droit d'aînesse avait déjà été confirmé en faveur de Jacob. Il y eut également le cas de Judas qui, rapportant les trente pièces d'argent aux sacrificateurs, dit: *«J'ai péché, en livrant le sang innocent. Ils répondirent: Que nous importe? Cela te regarde. Judas jeta les pièces d'argent dans le temple, se retira, et alla se pendre»* (Matth. 27:3-5).

Revenons maintenant au récit qui amena Jésus à parler du blasphème contre le Saint-Esprit, parce que les pharisiens voulaient faire croire que la puissance du Saint-Esprit, dont le Christ Se servait, était celle des démons: *«On lui amena un démoniaque aveugle et muet, et il le guérit, de sorte que le muet parlait et voyait. Toute la foule étonnée disait: N'est-ce point là le Fils de David [autrement dit, n'est-ce point là le Messie attendu? Matth. 1:1 et 22:42]? Les pharisiens, ayant entendu cela, dirent: Cet homme ne chasse les démons que par Béalzéboul, prince des démons»* (Matth. 12:22-32).

L'apôtre Marc rapporte quelques détails complémentaires sur cet événement: *«Et les scribes, qui étaient descendus de Jérusalem, dirent: Il est possédé de Béalzéboul; c'est par le prince des démons qu'il chasse les démons.»* Jésus les appela, leur donna une parabole et ajouta: *«Je vous le dis en vérité, tous les péchés seront pardonnés aux fils des hommes, et les blasphèmes qu'ils auront proférés; mais quiconque blasphémera contre le Saint-Esprit n'obtiendra jamais de pardon: il est coupable d'un péché éternel. Jésus parla ainsi parce qu'ils disaient: Il est possédé d'un esprit impur»* (Marc 3:22-30).

Ces pharisiens et ces scribes savaient pertinemment bien que leur accusation était sans aucun fondement. Nicodème, un chef des Juifs, donc un docteur de la loi, n'avait-il pas été auprès de Jésus, de nuit, pour Lui dire: *«Rabbi [ou Maître], nous savons que tu es un docteur venu de Dieu; car personne ne peut faire ces miracles que tu fais, si Dieu n'est avec lui»* (Jean 3:1-2). L'intention des scribes et des pharisiens était bel et bien de faire périr le Christ. Matthieu rapporte: *«Les pharisiens sortirent, et ils se consultèrent sur les moyens de le faire périr. Mais Jésus, l'ayant su, s'éloigna de ce lieu»* (Matth. 12:14-15). En attendant, ils tentaient de Le discréditer aux yeux de la foule qui commençait à Le considérer comme le Fils de David, comme le Messie annoncé.

Blasphémer contre le Saint-Esprit, selon le mot grec original, sous-entend un affront ou un outrage **intentionnel**. N'importe qui peut prononcer une parole sans connaître tous les faits ou sous le coup de la colère, de l'émotion, et cela sans réfléchir. Ce n'était pas le cas pour les pharisiens et les scribes dont il est question ici. Ces religieux **savaient** que leur accusation était fautive, qu'elle ne correspondait pas à la réalité. Leur blasphème était **délibéré, prémédité et intentionnel**, leur but était de détruire le Christ. Ce péché fut commis par des gens non convertis. Jésus a déclaré qu'aucun péché n'est impardonnable. Cependant, une offense, une fautive accusation faite de façon intentionnelle, délibérée et avec préméditation contre le Saint-Esprit, est impardonnable. Dans le cas que nous examinons, ces gens savaient que la puissance que Jésus utilisait était loin d'être celle de Béalzéboul, mais bien celle de Dieu.

L'apôtre Paul écrit: *«Car, si nous péchons **volontairement** après avoir reçu la connaissance de la vérité [et c'était le cas des scribes et des pharisiens qui **savaient** que c'était par le Saint-Esprit de Dieu que le Christ agissait et non par Béalzéboul, prince des démons], il ne reste plus de sacrifice pour les péchés, mais une attente terrible du jugement et l'ardeur d'un feu qui dévorera les rebelles. Celui qui a violé [méprisé, transgressé] la loi de Moïse meurt sans miséricorde, sur la déposition de deux ou de trois témoins; de quel pire châtement pensez-vous que sera jugé digne celui qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu, qui aura tenu pour profane le sang de l'alliance, par lequel il a été sanctifié, et qui aura **outragé** l'Esprit de la grâce»* (Héb. 10:26-29).

L'apôtre Paul a encore écrit : *«Car il est impossible que ceux qui ont été une fois éclairés, qui ont goûté le don céleste [qui ont reçu la grâce de Dieu], qui ont eu part au Saint-Esprit, qui ont goûté la bonne parole de Dieu et les puissances du siècle à venir, et qui sont tombés [ou retombés], soient encore renouvelés et amenés à la repentance, puisqu'ils crucifient pour leur part le Fils de Dieu et l'exposent à l'ignominie»* (Héb. 6:4-6).

C'est Dieu qui accorde la repentance (Actes 11:18), mais Il ne force personne à se repentir. Si un individu ne veut pas se repentir, s'il en a perdu toute envie, alors il est tombé. Dans ces deux passages de l'épître aux Hébreux, il n'est point question de ceux qui n'ont jamais été convertis, mais uniquement de ceux qui l'ont été. Lorsque quelqu'un désire se repentir réellement, profondément, s'il veut changer sa façon de vivre, s'il veut vraiment obtenir la grâce divine, il le peut. Dieu, dans Sa miséricorde et Son immense amour, lui pardonnera.

Voyons ce que l'apôtre Jacques écrit: *«Mes frères, si quelqu'un **parmi vous** s'est égaré loin de la vérité, et qu'un autre l'y ramène, qu'il sache que celui qui ramènera un pécheur de la voie où il s'est **égaré** sauvera une âme de la mort et couvrira une multitude de péchés»* (Jac. 5:19-20).

Pourquoi, malgré ses nombreuses fautes, David a-t-il été considéré comme un homme selon le coeur de Dieu? Pourquoi ne fut-ce pas le cas pour le roi Saül et que, malgré le repentir d'Ésaü, son repentir ne put avoir aucun effet?

Nombreux sont ceux qui pensent que Dieu n'a pas toujours pardonné toutes leurs transgressions et, de ce fait, ils se sentent coupés de Lui. Certains ont laissé tomber les bras, ils ont abandonné, croyant que leur chance de salut était perdue. Ce fut le cas de Judas, un des douze qui a fini par se pendre.

Une grande Église enseigne que le suicide ne peut être pardonné et, pendant longtemps, elle refusa des funérailles religieuses aux suicidés. Ensuite, elle assouplit sa position, partant du principe qu'il est possible de se repentir entre le sommet du pont et l'arrivée dans l'eau!

Une telle décision est basée sur l'acte lui-même plutôt que sur l'attitude de la personne concernée. Dieu déterminerait alors si une personne peut être pardonnée, en Se basant sur l'importance de l'offense et non sur l'attitude du pécheur qui, elle, resterait secondaire.

On pourrait même dire qu'un tel enseignement est presque un outrage envers Dieu, car il limite Sa grande miséricorde et Son immense capacité à pardonner. Il présente le Dieu vivant comme trop faible et **incapable** de pardonner **tous** les péchés. Lisons ce qu'en dit la Bible: *«Mais nos pères se livrèrent à l'orgueil et raidirent leur cou. Ils n'écouterent point tes commandements, ils refusèrent d'obéir, et ils mirent en oubli les merveilles que tu avais faites en leur faveur. Ils raidirent leur cou; et, dans leur rébellion, ils se donnèrent un chef pour retourner à leur servitude. Mais toi, tu es un Dieu prêt à pardonner, compatissant et miséricordieux, lent à la colère et riche en bonté, et tu ne les abandonnas pas, même quand ils se firent un veau en fonte et dirent: Voici ton Dieu qui t'a fait sortir d'Égypte, et qu'ils se livrèrent envers toi à de grands outrages»* (Néhémie 9:16-18).

Lisons jusqu'où va le grand amour de Dieu pour l'humanité: *«Car Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle. Dieu, en effet, n'a pas envoyé son Fils dans le monde, pour qu'il juge le monde, mais pour que le monde soit sauvé par lui»* (Jean 3:16-17).

Lorsque nous nous adressons à Dieu, nous ne devons pas défendre notre cause par une longue plaidoirie bourrée d'excuses afin d'obtenir Son pardon. Nous ne devons pas présenter des raisonnements justificatifs accompagnés d'excuses. Non! Dieu **veut** nous pardonner et Son grand désir, Son envie de pardonner est de loin supérieure au désir qui **nous** anime d'obtenir **Son** pardon.

Le pardon divin n'est pas quelque chose de rare, quelque chose qui ne soit pas courant, quelque chose qui ne fasse pas partie intégrante de la nature divine. Ce n'est pas une faveur qu'Il accorde à contrecœur! Loin de là! Le pardon est le reflet de Son immense amour pour l'humanité.

Dès lors, existerait-il des péchés que Dieu **soit incapable** de pardonner? Des péchés devant lesquels Il Se trouverait dans l'incapacité d'oublier, et cela, malgré Son grand désir d'effacer toutes nos transgressions?

Dieu ne nous permet pas d'avoir le moindre doute sur Sa capacité de pardon. Il a inspiré le roi David afin qu'il écrive dans le Psaume 103: *«C'est lui qui pardonne **toutes** tes iniquités»* et, comme si cela n'était pas suffisant, voyons ce que David a ajouté dans le Psaume 103:10-12: *«Il ne nous traite pas selon nos péchés, il ne nous punit pas selon nos iniquités. Mais autant les cieux sont élevés au-dessus de la terre, autant sa bonté est grande pour ceux qui le craignent; autant l'orient est éloigné de l'occident, autant il éloigne de nous nos transgressions.»*

Psaume 78:35-39: *«Ils se souvenaient que Dieu était leur rocher, que le Dieu Très-Haut était leur libérateur. Mais ils le trompaient de la bouche, et ils lui mentaient de la langue; leur cœur n'était pas ferme envers lui, et ils n'étaient pas fidèles à son alliance. Toutefois, dans sa miséricorde, il pardonne l'iniquité et ne détruit pas; il retient souvent sa colère et ne se livre pas à toute sa fureur.»*

Lisons et comprenons ce que David a encore écrit dans le Psaume 32:1-5: *«Heureux celui à qui la transgression est remise, à qui le péché est pardonné! Heureux l'homme à qui l'Éternel n'impute pas l'iniquité, et dans l'esprit duquel il n'y a point de fraude! Tant que je me suis tu, mes os se consumaient, je gémissais toute la journée; car nuit et jour ta main s'appesantissait sur moi, ma vigueur n'était plus que sécheresse, comme celle de l'été. Je t'ai fait connaître mon péché, je n'ai pas caché mon iniquité; j'ai dit: J'avouerai mes transgressions à l'Éternel! Et tu as effacé la peine de mon péché.»*

Il n'existe aucun péché que Dieu ne **puisse** pardonner. Non, il n'y a pas de péché devant lequel Il Se trouverait impuissant, et cela malgré Son désir profond de les pardonner tous. Dieu nous explique que, lorsqu'Il pardonne, Il oublie sans aucune arrière-pensée nos transgressions: *«C'est moi, moi qui efface tes transgressions pour l'amour de moi, et je ne me souviendrai plus de tes péchés»* (Ésaïe 43:25).

N'est-ce pas merveilleux de comprendre la grandeur de la miséricorde de Dieu, Sa profonde compassion et Son pardon sans limite? Il est donc très facile de comprendre que Dieu est non seulement prêt, mais surtout qu'Il est **capable** de pardonner tous les péchés, quels qu'ils soient. Aucun péché ne se situe en dehors de la miséricorde divine et de Son pardon, absolument aucun.

Faut-il conclure de tout ceci que le péché impardonnable n'existe pas et que tous les péchés sont automatiquement pardonnés? Non, une lecture plus détaillée des Écritures confirme que tous les péchés ne seront **pas** pardonnés. Jésus a mis les pharisiens en garde à propos d'un péché qui ne serait jamais pardonné: *«C'est pourquoi je vous dis: Tout péché et tout blasphème sera pardonné aux hommes, mais le blasphème contre l'Esprit ne sera point pardonné. Quiconque parlera contre le Fils de l'homme, il lui sera pardonné; mais quiconque parlera contre le Saint-Esprit, il ne lui sera pardonné ni dans ce siècle ni dans le siècle à venir»* (Matth. 12:31-32).

Pourquoi ce péché ne peut-il pas être pardonné? À qui incombe la responsabilité? Est-ce à Dieu ou la réponse se situerait-elle dans l'attitude des pharisiens qui reçurent cet avertissement?

Il existe des conditions bien précises auxquelles l'homme doit se soumettre pour recevoir le pardon. Si quelqu'un ne remplit pas ces conditions, alors ses péchés ne peuvent **pas** être pardonnés. Quelles sont ces conditions?

Dieu nous a fait savoir très clairement qu'Il ne pardonnerait pas le **coupable**, celui qui reste et qui vit dans la transgression de la loi: *«Et l'Éternel passa devant lui, et s'écria: L'Éternel, l'Éternel, Dieu miséricordieux et compatissant, lent à la colère, riche en bonté et en fidélité, qui conserve son amour jusqu'à mille générations, qui pardonne l'iniquité, la rébellion et le péché, mais qui ne tient point le coupable pour innocent, et qui punit l'iniquité des pères sur les enfants et sur les enfants des enfants jusqu'à la troisième et à la quatrième génération!»* (Ex. 34:6-7).

Aussi longtemps qu'une personne **continue** à transgresser les lois divines et à se rebeller contre elles, nous pouvons être certains que Dieu ne pardonnera pas, même si cette personne s'adresse à Lui pour demander pardon. Il est évident que la prière d'une telle personne ne peut pas être exaucée, elle ne peut même pas être entendue.

«Recherchons nos voies et les sondons, et retournons à l'Éternel; élevons nos cœurs et nos mains vers Dieu qui est au ciel: Nous avons péché, nous avons été rebelles! Tu n'as point pardonné! Tu t'es caché dans ta colère, et tu nous as poursuivis; tu as tué sans miséricorde; tu t'es enveloppé d'un nuage, pour fermer accès à la prière. Tu nous as rendus un objet de mépris et de dédain au milieu des peuples» (Lamentations 3:40-45)

Ces versets confirment ce qui est écrit dans Ésaïe 59:2: *«Ce sont vos crimes [ou vos iniquités, vos torts, comme écrivent certaines versions] qui mettent [ou qui dressent] une séparation entre vous et votre Dieu; ce sont vos péchés [vos propres fautes] qui vous cachent sa face [qui Le poussent à tourner la tête, à Se détourner loin de vous] et l'empêchent de vous écouter.»*

Nous devons donc nous repentir de nos péchés avant de faire appel au pardon divin. Souvenez-vous de ce que l'apôtre Pierre déclara à la foule qui venait d'assister à un miracle: *«Repentez-vous donc et convertissez-vous, pour que vos péchés soient effacés»* (Actes 3:19). Pour que nos péchés soient effacés, nous devons d'abord nous en repentir et changer notre mode de vie. C'est ce que confirme le prophète Ésaïe: *«Que le méchant abandonne sa voie, et l'homme d'iniquité ses pensées; qu'il retourne à l'Éternel, qui aura pitié de lui, à notre Dieu, qui ne se lasse pas de pardonner»* (És. 55:7).

Lorsque nous confessons à Dieu nos péchés dans la bonne attitude, une attitude humble accompagnée d'une profonde repentance, alors, comme indiqué dans 1 Jean 1:9, *«Il est fidèle et juste pour nous les pardonner et pour nous purifier de toute iniquité.»*

Proverbes 28:13: *«Celui qui cache ses transgressions ne prospère point, mais celui qui les avoue et les délaisse obtient miséricorde.»* La Bible en français courant traduit ce proverbe ainsi: *«Rien ne réussit à celui qui cache ses fautes, mais Dieu pardonne à celui qui les avoue et y renonce.»*

Nous constatons qu'un péché non pardonné est le résultat d'une attitude non repentante. Ce n'est pas Dieu qui est à blâmer, c'est le pécheur lui-même qui refuse d'abandonner sa vie de péchés.

Nous avons lu, dans Matthieu 12, que le Christ avait averti les pharisiens du danger de blasphémer contre l'Esprit Saint. Ces gens se rendaient coupables en refusant de reconnaître que la guérison accomplie par Jésus l'avait été par la puissance du Saint-Esprit et en l'attribuant à Bézélzéboul. Ce faisant, ils répudiaient l'oeuvre de guérison accomplie par le Tout-Puissant.

Nous ne pouvons aboutir au vrai repentir que lorsque le Saint-Esprit nous convainc que nos voies sont mauvaises et que celles de Dieu sont bonnes. Si nous rejetons les oeuvres divines accomplies par l'intermédiaire du Saint-Esprit, nous rejetons la seule voie qui mène au repentir.

Ce n'est **que** par l'intermédiaire de Son Esprit Saint que Dieu commence à ouvrir l'esprit de l'homme à Sa vérité. Faute de cela, l'homme ne peut comprendre les réalités spirituelles: *«Mais l'homme animal ne reçoit pas les choses de l'Esprit de Dieu, car elles sont une folie pour lui, et il ne peut les connaître, parce que c'est spirituellement qu'on en juge»* (1 Cor. 2:14). La Bible en français courant écrit: *«L'homme qui n'a pas l'Esprit de Dieu ne peut pas recevoir les vérités qui viennent de cet Esprit.»*

C'est le Saint-Esprit qui convainc les hommes du péché: *«Et quand il sera venu, il convaincra le monde en ce qui concerne le péché, la justice et le jugement»* (Jean 16:8).

C'est par Son Saint-Esprit que Dieu pousse à la vraie repentance et à la nécessité de se soumettre aux lois divines pour éliminer le péché, puisque *«le péché est la transgression de la loi»* (1 Jean 3:4). Il est donc de la responsabilité du véritable chrétien de se soumettre à Dieu en toutes choses, de s'accrocher à Lui et à Sa parole. Il ne peut se rebeller en adoptant les coutumes et les fêtes du monde, en écartant les commandements, le véritable jour du repos (samedi) et les fêtes annuelles de l'Éternel. Celui ou celle qui pratique ces choses est loin d'être disciple du Christ, il ne vit pas comme Celui-ci a vécu.

C'est par le Saint-Esprit que Dieu pousse à la vraie repentance et à la nécessité d'obéir aux lois divines. Il est donc de la responsabilité des appelés (ceux à qui Dieu révèle toute Sa vérité — Jean 6:44, 65; 14:6; 15:16; Matth. 13:10-15, 34-36) de répondre à cet appel. En tant qu'individu libre de ses choix, la personne appelée décide si, oui ou non, elle accepte le salut que Dieu lui offre. Elle s'accroche à Dieu ou elle se rebelle contre Lui.

Celui ou celle qui endure son cœur face à la bonne influence du Saint-Esprit devient aussi coupable que les pharisiens. Il ou elle rejette l'Esprit de Dieu, il rejette l'appel divin en ne laissant pas Dieu oeuvrer en lui, ce qui équivaut à rejeter Dieu Lui-même, et ils crucifient ainsi le Fils de Dieu. C'est ce que font les personnes qui se complaisent dans leur péché et qui, de jour en jour, vivent dans leur péché. Elles ne s'en débarrassent pas, elles ne font pas grand-chose pour y arriver et elles restent **volontairement** non converties!

Celui dont l'esprit a été ouvert à la vérité est donc une sorte de miraculé, il est guéri de son aveuglement spirituel, tout comme le démoniaque aveugle et muet qui a été guéri par le Christ devant les pharisiens.

Lorsque les pharisiens accusèrent Jésus de chasser les démons par la puissance de Satan, ils savaient qu'Il était le Christ. Ils savaient qu'Il était le Fils de Dieu, le Messie, et qu'Il Se servait du Saint-Esprit de Dieu. Lisons ce que Nicodème, un pharisien, un chef des Juifs, déclara à Jésus: *«Mais il y eut un homme d'entre les pharisiens, nommé Nicodème, un chef des Juifs [ou docteur de la loi – v. 10 – ou un maître réputé en Israël, selon la Bible en français courant, ou encore quelqu'un qui enseigne le peuple d'Israël, selon la Bible du Semeur], qui vint, lui, auprès de Jésus, de nuit, et lui dit: Rabbi, nous savons que tu es un docteur venu de Dieu; car personne ne peut faire ces miracles que tu fais, si Dieu n'est pas avec lui»* (Jean 3:1-2).

Ce péché pourrait également être commis par quelqu'un qui, ayant été converti, ayant reçu la connaissance, s'est détourné délibérément et intentionnellement de Dieu parce qu'il a laissé l'amertume entrer dans son cœur et qui s'est éloigné de Dieu avec une attitude rebelle, une attitude hostile remplie de rancœur.

Rares sont ceux qui, ayant une telle attitude, reviennent vers la repentance avec un esprit humble et soumis, car ils préfèrent vivre dans la désobéissance. Lorsque cela arrive, ces personnes endurent leur cœur de plus en plus et elles finiront par être jetées dans l'étang de feu.

Ceci signifie-t-il que, lorsqu'un chrétien se laisse aller au péché après avoir reçu la connaissance de la vérité, il s'agisse d'un péché **volontaire**? *«La nouvelle que nous avons apprise de lui, et que nous vous annonçons, c'est que Dieu est lumière, et qu'il n'y a point en lui de ténèbres. Si nous disons que nous sommes en communion avec lui, et que nous marchons dans les ténèbres, nous mentons, et nous ne pratiquons pas la vérité. Mais si nous marchons dans la lumière, comme il est lui-même dans la lumière, nous sommes mutuellement en communion, et le sang de Jésus son Fils nous purifie de tout péché. Si nous disons que nous n'avons pas de péché, nous nous séduisons nous-mêmes, et la vérité n'est point en nous. Si nous confessons nos péchés, il est fidèle et juste pour nous les pardonner, et pour nous purifier de toute iniquité. Si nous disons que nous n'avons pas péché, nous le faisons menteur, et sa parole n'est point en nous. Mes petits enfants, je vous écris ces choses, afin que vous ne péchiez point. Et si quelqu'un a péché, nous avons un avocat auprès du Père, Jésus-Christ le juste. Il est lui-même une victime expiatoire pour nos péchés, non seulement pour les nôtres, mais aussi pour ceux du monde entier»* (1 Jean 1:5-2:1-2).

Si nous sommes honnêtes avec nous-mêmes, nous devons admettre que, souvent lorsque nous péchons, nous **savons** que ce que nous faisons n'est pas juste. Mais si nous péchons en nous rendant compte de ce que nous faisons, n'est-ce pas tomber dans le péché impardonnable? Il faut faire la différence entre **se rendre compte** que l'on commet un péché et pécher **volontairement**.

Nous connaissons tous le péché de David avec Bath-Schéba et ce qu'il a comploté pour éliminer Urie, son époux. David, à ce moment-là, était roi sur Israël, il connaissait la loi, car il avait accompli ce qui est écrit dans Deutéronome 17:18-20: *«Quand il s'assiera sur le trône de son royaume, il écrira pour lui, dans un livre, une copie de cette loi, qu'il prendra auprès des sacrificateurs, les Lévites. Il devra l'avoir avec lui et y lire tous les jours de sa vie, afin qu'il apprenne à craindre l'Éternel, son Dieu, à observer et à mettre en pratique toutes les paroles de cette loi et toutes ces ordonnances; afin que son cœur ne s'élève point au-dessus de ses frères, et qu'il ne se détourne de ces commandements ni à droite ni à gauche; afin qu'il prolonge ses jours dans son royaume, lui et ses enfants, au milieu d'Israël.»*

Par conséquent, David savait ce qu'il faisait. Était-ce un péché impardonnable? Pourquoi Dieu n'a-t-il pas rejeté David, tout comme il avait rejeté le roi Saül auparavant? Ces deux rois n'avaient-ils pas reconnu leurs fautes?

«Alors Saül dit à Samuel: J'ai péché, car j'ai transgressé l'ordre de l'Éternel, et je n'ai pas obéi à tes paroles; je craignais le peuple, et j'ai écouté sa voix» (1 Samuel 15:24).

«Car tu as agi en secret; et moi, je ferai cela en présence de tout Israël et à la face du soleil. David dit à Nathan: J'ai péché contre l'Éternel! Et Nathan dit à David: L'Éternel pardonne ton péché, tu ne mourras point. Mais, parce que tu as fait blasphémer les ennemis de l'Éternel, en commettant cette action, le fils qui t'est né mourra» (2 Samuel 12:12-14).

Dieu aurait-Il pardonné David parce qu'Il avait une préférence pour lui? Non, la différence réside dans l'attitude de ces deux rois. Dieu pardonna les fautes de David parce qu'il s'en repentit, ce qui ne fut pas le cas pour Saül. Saül commença par mentir au prophète de Dieu pour cacher son péché. Il prétendit avoir obéi à Dieu, ce qui était faux, ensuite il essaya de rejeter la responsabilité de sa rébellion sur le peuple et ce n'est qu'après avoir été réprimandé par Samuel que, contraint et forcé, il avoua sa faute: *«Pourquoi n'as-tu pas écouté la voix de l'Éternel? pourquoi t'es-tu jeté sur le butin, et as-tu fait ce qui est mal aux yeux de l'Éternel? Saül répondit à Samuel: J'ai bien écouté la voix de l'Éternel, et j'ai suivi le chemin par lequel m'envoyait l'Éternel. J'ai amené Agag, roi d'Amalek, et j'ai dévoué par interdit les Amalécites; mais le peuple a pris sur le butin des brebis et des bœufs, comme prémices de ce qui devait être dévoué, afin de les sacrifier à l'Éternel, ton Dieu, à Guilgal. [...] Alors Saül dit à Samuel: J'ai péché, car j'ai transgressé l'ordre de l'Éternel, et je n'ai pas obéi à tes paroles; je craignais le peuple, et j'ai écouté sa voix. Maintenant, je te prie, pardonne mon péché, reviens avec moi, et je me prosternerai devant l'Éternel. Samuel dit à Saül: Je ne retournerai point avec toi; car tu as rejeté la parole de l'Éternel, et l'Éternel te rejette, afin que tu ne sois plus roi sur Israël» (1 Samuel 15:19-21, 24-26).*

Ce n'était pas de la repentance. Saül débitait des excuses, il ne se reconnaissait pas coupable, mais il finit par avouer parce qu'il ne pouvait faire autrement. Il était tout ce qu'on veut, sauf repentant. C'est la raison pour laquelle il fut rejeté.

Par contre, comme nous l'avons lu, David eut une attitude complètement différente. Lorsque Nathan lui montra son péché, il n'essaya pas de les couvrir par un mensonge ou par de fausses excuses. En lisant le Psaume 51, nous constatons qu'il ne chargea même pas Bath-Schéba, il endossa toute la responsabilité.

David n'a pas voulu pécher **volontairement** contre Dieu, il n'a pas voulu s'opposer à Dieu en **décidant** de transgresser la loi. Tout comme l'apôtre Paul l'indique dans Romains 7:14-23, il s'est laissé aller à sa nature humaine et il a été submergé par celle-ci. Contrairement au roi Saül qui s'est trouvé des excuses lorsque Samuel est allé vers lui, David, lui, dès que le prophète Nathan lui eut ouvert les yeux sur ses actes et sa culpabilité, ne chercha pas à se disculper.

Souvenons-nous de ce que l'apôtre Paul a écrit dans son épître aux Hébreux: «Car il est impossible que ceux qui ont été une fois éclairés, qui ont goûté le don céleste, qui ont eu part au Saint-Esprit, qui ont goûté la bonne parole de Dieu et les puissances du siècle à venir, et qui sont tombés, soient encore renouvelés et amenés à la repentance, puisqu'ils crucifient pour leur part le Fils de Dieu et l'exposent à l'ignominie. Lorsqu'une terre est abreuvée par la pluie qui tombe souvent sur elle, et qu'elle produit une herbe utile à ceux pour qui elle est cultivée, elle participe à la bénédiction de Dieu; mais, si elle produit des épines et des chardons, elle est réprouvée et près d'être maudite, et on finit par y mettre le feu» (Héb. 6:4-8).

La Bible en français courant traduit ce passage comme suit: «En effet, qu'en est-il de ceux qui retombent dans une mauvaise vie? Ils ont reçu une fois la lumière de Dieu. Ils ont goûté au don céleste et ont eu part au Saint-Esprit. Ils ont senti que la parole de Dieu est bonne et ils ont fait l'expérience des puissances du monde à venir. Et pourtant, ils retombent dans une vie mauvaise! Il est impossible de les amener une nouvelle fois à changer de vie, car ils clouent de nouveau le Fils de Dieu sur la croix et l'exposent publiquement aux insultes. Lorsqu'une terre absorbe la pluie qui tombe fréquemment sur elle, et produit des plantes utiles à ceux pour qui elle est cultivée, Dieu la bénit. Mais si elle produit des buissons d'épines et des chardons, elle ne vaut rien; elle sera bientôt maudite par Dieu et finira par être brûlée.»

Lorsque quelqu'un est coupable d'un péché **volontaire** et refuse de se repentir, s'il a fixé son esprit sur ce qu'il voulait volontairement commettre, il a endurci volontairement son cœur contre Dieu en refusant d'obéir et de prier Dieu pour obtenir le pardon. Cette personne ne sera pas pardonnée.

Il a endurci volontairement son cœur contre Dieu, il refuse de Lui obéir et encore moins de Le prier pour obtenir le pardon de ses fautes.

Mais qu'en est-il de David? Bien qu'étant roi, David était humain tout comme nous. Il avait sa nature charnelle et il était sujet à certaines faiblesses. Au lieu de résister à la tentation lorsqu'il vit Bath-Schéba, il se laissa emporter par la passion jusqu'à ce que ses désirs l'emportassent sur son jugement. Il devint la proie de sa nature humaine.

Après avoir commis l'adultère, il laissa sa nature l'emporter de nouveau, ce qui le conduisit vers des erreurs encore plus désastreuses. Lorsque les plans qu'il avait échafaudés pour couvrir ses fautes échouèrent, il mit au point la mort d'Urie. Jamais David ne se rebella **volontairement** contre Dieu, il se laissa piéger par sa nature et par son raisonnement humain.

Finalement, lorsqu'il comprit l'importance de ses fautes et sans même rechercher la moindre excuse, il se tourna vers Dieu avec un repentir profond en disant: *«J'ai péché contre toi seul, et j'ai fait ce qui est mal à tes yeux»* (Ps. 51:6)! David fut pardonné.

Cette attitude fut loin d'être celle du roi Saül, qui mentit. Il en rejetta la responsabilité sur ses troupes afin de trouver des excuses avant même d'être acculé à reconnaître ses fautes, à reconnaître ses transgressions aux ordres divins. Il l'avoua par la suite, mais seulement parce qu'il se vit contraint de le faire, après avoir compris qu'il ne trouverait plus d'autre issue, aucune autre échappatoire, en persévérant dans la voie de sa propre justification, celle de ses mensonges.

Au début de cette étude, je vous ai parlé d'Ésaü. Que lui arriva-t-il? Lisons le récit qui se situe dans Genèse 25:27-34: *«Ces enfants grandirent. Ésaü devint un habile chasseur, un homme des champs; mais Jacob fut un homme tranquille, qui restait sous les tentes. Isaac aimait Ésaü, parce qu'il mangeait du gibier; et Rebecca aimait Jacob. Comme Jacob faisait cuire un potage, Ésaü revint des champs, accablé de fatigue. Et Ésaü dit à Jacob: Laisse-moi, je te prie manger de ce roux, de ce roux-là, car je suis fatigué. C'est pour cela qu'on a donné à Ésaü le nom d'Édom. Jacob dit: Vends-moi aujourd'hui ton droit d'aînesse. Ésaü répondit: Voici, je m'en vais mourir; à quoi me sert ce droit d'aînesse? Et Jacob dit: Jure-le moi d'abord. Il le lui jura, et il vendit son droit d'aînesse à Jacob. Alors Jacob donna à Ésaü du pain et du potage de lentilles. Il mangea et but, puis se leva et s'en alla. C'est ainsi qu'Ésaü méprisa le droit d'aînesse.»*

Ésaü méprisa ses droits en tant qu'aîné, il les piétina, il ne vit que sa faim, il ne pensa pas à l'avenir. Nous venons de lire: qu'*«il mangea et but, puis se leva et s'en alla. [Il] méprisa [ainsi] le droit d'aînesse.»* Il avait donné satisfaction à sa nature humaine, sans se soucier du reste ni de l'importance de ce droit d'aînesse.

Lisons maintenant ce que Paul écrivit dans Hébreux 12:15-17: *«Veillez à ce que nul ne se prive de la grâce de Dieu; à ce qu'aucune racine d'amertume, poussant des rejetons, ne produise du trouble, et que plusieurs n'en soient infectés; à ce qu'il n'y ait ni impudique, ni profane comme Ésaü, qui pour un mets vendit son droit d'aînesse. Vous savez que, plus tard, voulant obtenir la bénédiction, il fut rejeté, quoiqu'il la sollicitât avec larmes; car son repentir ne put avoir aucun effet.»*

La Bible en français courant écrit: *«Prenez garde que personne ne se détourne de la grâce de Dieu. Que personne ne devienne comme une plante amère qui pousse et fait du mal à beaucoup de gens par son poison. Que personne ne soit immoral ou dépourvu de respect à l'égard des choses sacrées, comme Ésaü qui, pour un seul repas, vendit son droit de fils aîné. Plus tard, vous le savez, il voulut recevoir la bénédiction de son père; mais il fut repoussé, car il ne trouva aucun moyen de changer ce qu'il avait fait, bien qu'il l'ait cherché en pleurant.»*

Ceux qui sont appelés au cours de la présente époque, et ils sont loin d'être nombreux (Jean 6:44), sont les prémices. Leur appel est un droit d'aînesse, ils sont engendrés par Dieu, ils seront les premiers à naître dans la famille divine lors de la première résurrection. Et cela arrivera, pour autant qu'ils ne provoquent pas leur propre avortement en se détournant de Dieu.

Ce droit d'aînesse est précieux, il ne doit pas être abandonné pour ce qui est matériel, provisoire. Il ne faut pas le mépriser pour ce qui dure le temps d'un repas par rapport à l'immortalité. Le véritable chrétien, qui vit de toute parole qui sort de la bouche de Dieu, doit se soumettre en toutes choses pour que Dieu ne le repousse pas loin des bénédictions qui accompagnent l'obéissance. C'est la leçon qu'il faut tirer de l'exemple d'Ésaü.

Dans son épître aux Romains, l'apôtre Paul nous explique les faiblesses auxquelles il dut faire face et les combats qu'il entreprit avec l'aide de Dieu pour l'emporter: *«Nous savons, en effet, que la loi est spirituelle; mais moi, je suis charnel, vendu au péché. Car je ne sais pas ce que je fais: je ne fais point ce que je veux, et je fais ce que je hais. Or, si je fais ce que je ne veux pas, je reconnais par là que la loi est bonne. Et maintenant ce n'est plus moi qui le fais, mais c'est le péché qui habite en moi. Ce qui est bon, je le sais, n'habite pas en moi, c'est-à-dire dans ma chair: j'ai la volonté, mais non le pouvoir de faire le bien»* (Rom. 7:14-18).

Lorsque nous baissons notre garde spirituelle, lorsque nous déposons les armes spirituelles que Dieu met à notre disposition et que nous n'utilisons pas le Saint-Esprit, nous risquons de devoir faire face aux difficultés rencontrées par David. Nous risquons de transgresser la loi, non pas volontairement, mais par faiblesse humaine.

«Je te cherche de tout mon cœur: ne me laisse pas égarer loin de tes commandements! Je serre ta parole dans mon cœur, afin de ne pas pécher contre toi» (Ps. 119:10-11).

Cette attitude est-elle en nous? Prions-nous Dieu pour qu'Il ne nous laisse pas nous égarer loin de Ses commandements? Serrons-nous Sa parole dans notre cœur? Ce n'est pas parce que nous pourrions nous égarer que nous aurions commis automatiquement un péché que Dieu ne voudrait pas pardonner. Mais ça n'excuse pas le péché. Le péché reste le péché, qu'il soit commis par ignorance, par faiblesse, par mégarde ou volontairement.

Pour éviter le péché, le chrétien doit être constamment sur ses gardes parce qu'il sait qu'il peut être bombardé à tous moments par diverses tentations. Sa nature humaine est toujours présente pour l'entraîner là où il ne souhaite pas aller. Ses pensées ne sont pas toujours celles qu'il devrait avoir et la société dans laquelle il se trouve l'amène à subir de mauvaises influences.

Et comme si cela n'était pas suffisant, Satan rôde autour de lui comme un lion à la recherche de qui il pourra dévorer, de qui il pourra détruire. Satan reste le tentateur, essayant de séduire par de faux arguments. Chaque chrétien devrait donc connaître et bien connaître ses nombreux ennemis.

Sur quelles chances de survie peut compter un soldat qui tombe endormi, alors qu'il est de garde dans une zone de combat? Elles sont minces, bien entendu. Le même principe s'applique aux chrétiens. Nous sommes en guerre!

«Le commandement que je t'adresse, Timothée, mon enfant, selon les prophéties faites précédemment à ton sujet, c'est que, d'après elles, tu combattes le bon combat» (1 Tim. 1:18).

En tant que combattants, nous devons être attentifs, être sur nos gardes et veiller. Lisons ce que Paul a écrit dans 1 Thessaloniens 5:1-8: *«Pour ce qui est des temps et des moments, vous n'avez pas besoin, frères, qu'on vous en écrive. Car vous savez bien vous-mêmes que le jour du Seigneur viendra comme un voleur dans la nuit. Quand les hommes diront: Paix et sûreté! alors une ruine soudaine les surprendra, comme les douleurs de l'enfantement surprennent la femme enceinte, et ils n'échapperont point. Mais vous, frères, vous n'êtes pas dans les ténèbres, pour que ce jour vous surprenne comme un voleur; vous êtes tous des enfants de la lumière et des enfants du jour. Nous ne sommes point de la nuit ni des ténèbres. Ne dormons donc point comme les autres, mais veillons et soyons sobres. Car ceux qui dorment dorment la nuit, et ceux qui s'enivrent s'enivrent la nuit. Mais nous qui sommes du jour, soyons sobres, ayant revêtu la cuirasse de la foi et de la charité, et ayant pour casque l'espérance du salut.»*

Dans ce passage, nous voyons le chrétien qui s'est revêtu de la cuirasse et du casque. S'il est prêt au combat, il ne doit pas s'endormir, mais rester vigilant, prêt à se défendre à tout moment contre toute attaque.

Beaucoup d'accidents de la route surviennent parce que des conducteurs **inattentifs** transgressent le code de la route. Ils sont en pleine circulation et empiètent sur la ligne centrale. De même, le chrétien, parce qu'il est **inattentif** à son tour, empiète sur la voie de la justice et transgresse la loi divine. Nous pouvons donc comprendre pourquoi David demandait à Dieu de ne pas le laisser s'égarer loin de Ses commandements.

Si un chrétien **s'égare**, il peut toujours s'en repentir sincèrement devant Dieu qui lui accordera Son pardon. Il y a quelques chrétiens qui ne se rendent pas compte qu'ils se trouvent dans un véhicule destiné à les mener au but, mais ils s'endorment au volant et risquent l'accident.

Dieu est patient et Il est miséricordieux. Le Christ est notre intercesseur, notre grand souverain sacrificateur, Il comprend nos faiblesses et Il intercède en notre faveur auprès de notre Père. Mais ce n'est pas une raison pour nous trouver des excuses et continuer à répéter sans cesse les mêmes péchés.

Dans le livre de l'Apocalypse, le Christ déclare: «À *celui qui vaincra*, [...] *je donnerai autorité sur les nations*» (Apoc. 2:26). Jamais Il n'a dit: «À *celui qui **essayera de vaincre***, je donnerai autorité sur les nations.» Lisons ce que l'apôtre Paul a écrit dans Galates 6:7-8: «*Ne vous y trompez pas: on ne se moque pas de Dieu. Ce qu'un homme aura semé, il le moissonnera aussi. Celui qui sème pour sa chair moissonnera de la chair la corruption; mais celui qui sème pour l'Esprit moissonnera de l'Esprit la vie éternelle.*»

Croyez-vous, frères et soeurs, que nous pourrions nous qualifier pour le Royaume, aussi longtemps que nous perdrons du terrain face aux tentations au lieu de les surmonter? La faiblesse n'est pas une excuse pour continuer à répéter les mêmes péchés, la faiblesse finit par flétrir notre conscience.

Nous devons vaincre et non attendre du ciel la bouée de sauvetage qui ne viendra pas, parce que résister à la tentation, c'est une décision qui nous est propre.

Veiller, ce n'est pas s'endormir, mais c'est étudier en profondeur la parole de Dieu, c'est se rapprocher encore plus de Dieu et recevoir ainsi plus de Saint-Esprit, plus des qualités du fruit de l'Esprit.

«Cette parole est certaine, et je veux que tu affirmes ces choses, afin que ceux qui ont cru en Dieu s'appliquent à pratiquer de bonnes œuvres. Voilà ce qui est bon et utile aux hommes. Mais évite les discussions folles, les généalogies, les querelles, les disputes relatives à la loi; car elles sont inutiles et vaines» (Tite 3:8-9).

Inquiétons-nous plutôt de savoir si nous avons assez d'Esprit Saint en nous! Assez de cette puissance qui est un Esprit de force et de sagesse, assez de cette puissance qui nous gardera et nous donnera la force de résister à la tentation.

Nous connaissons les événements qui doivent se dérouler au temps de la fin: laissons-les venir, ils s'amèneront bien sans nous, sans nos recherches et, alors, sans perte de temps, nous saurons que le retour du Christ sera pour bientôt.

En attendant, préparons-nous et soyons assurés que nous avons bien revêtus les habits qui nous permettront de participer aux noces de l'Agneau. Ça, au moins, c'est important, c'est même ce qu'il y a de plus important!

Lisons ce que Dieu a fait en Paul par l'intermédiaire de Son Esprit Saint: *«Je puis tout par celui qui me fortifie»* (Phil. 4:13).

Le péché ne l'emportera pas sur nous, **si** nous revêtons suffisamment les armes de Dieu et **si** nous marchons selon l'Esprit: *«Car le péché n'aura point de pouvoir sur vous, puisque vous êtes, non sous la loi, mais sous la grâce»* (Rom. 6:14).

«Et cela afin que la justice de la loi fût accomplie en nous, qui marchons, non selon la chair, mais selon l'esprit» (Rom. 8:4).

Aujourd'hui est notre jour de salut. Une seconde occasion ne nous sera pas offerte. Ou nous nous qualifions maintenant pour le Royaume, ou nous reviendrons à la vie pour la troisième résurrection, pour la mort définitive. Accrochons-nous à la vie éternelle que Dieu nous offre et rejetons le chemin qui conduit à la mort.

Nous devons avoir la certitude que, si nous recherchons Dieu avec ferveur et si nous Lui demandons humblement pardon lorsque nous avons glissé sur la mauvaise pente, Il restera toujours prêt à nous pardonner.

C'est alors que nous aurons la certitude, comme David l'a écrit dans le Psaume 51, **qu'Il nous purifiera, qu'Il nous lavera, qu'Il détournera Son regard de nos péchés, qu'Il effacera toutes nos iniquités et qu'Il renouvellera en nous un esprit bien disposé.**

Si telle est notre attitude, regardons vers le grand but, avec une confiance totale en ce Dieu qui ne cesse de pardonner et qui pardonne **toutes** nos iniquités.

Combattons nos faiblesses, devenons des vainqueurs. Le grand souhait de Dieu est de nous voir entrer dans Son Royaume, de nous voir naître dans Sa famille. Il veut que tous les hommes soient sauvés, mais c'est un choix, c'est aussi notre choix qui est et reste un choix personnel.

✉ **Le Siècle à Venir asbl**
Allée du Grand Chéniât, 30
B6280 – Loverval
Belgium

☎ (32) 071-221.308
📠 (32) 071-221.389

💻 le.siecle.a.venir@brutele.be